

CORREZE

DÉPARTEMENT TULLE
CANTON TULLE
COMMUNE Secrétariat Général DL/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° \_\_\_\_\_

**Arrêté portant approbation du contrat n°56-007479 souscrit avec REGIS  
LOC pour la location d'une nacelle articulée 20 mètres du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2026**

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité la Société REGIS LOC pour la location d'une nacelle articulée de 20 mètres du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2026 les besoins des Services Techniques,
- Considérant qu'il convient, à cette fin, de souscrire un contrat avec ladite société,
- Vu le contrat de location n°56-007479 afférent,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Approuve le contrat n°56-007479 avec la Société REGIS LOC – RN89 – 19000 TULLE pour la location d'une nacelle articulée 20 mètres du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2026 pour les besoins des Services Techniques.

Le montant total de cette location s'élève à 603,10 € HT soit 723,72 € TTC.

**ARTICLE 2 :** La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Compte : 613588 - Code : FONCTST/MACVOI

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- au cocontractant.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

TULLE, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Maire,

Laurent MELIN

Transmis au contrôle de Légalité le : 08 AVR. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 08 AVR. 2026

ADH\_04/06

Établi par **Gwenael Quinzin**

Rn89  
19000 TULLE  
Tél : 05 55 20 94 94  
Email : agence.tulle@regisloc.fr

Contact / Tél :

Chantier : **MAIRIE DE TULLE**  
10 RUE FELIX VIDALIN  
19012 TULLE CEDEX

**MAIRIE DE TULLE**  
10 RUE FELIX VIDALIN  
19012 TULLE CEDEX

Date	N° Client	N° Contrat	N° Commande	Fol
01/04/2026	48072	56-007479	FONCTST	1/ 1

Qté	Description	Type Prix	Tarif Brut	%R	Tarif Net	⌚	MT HT €
<b>Location du 01/04/2026 au 03/04/2026</b>							
1	<b>NACELLE VL ARTICULEE 20M</b> N° 35742 SNAKE 2010H PLUS, N° Série VWASXTF24K7230061, N° Immat FN 802 NC Franchise 8 HR /Jour, 23.00€ / HR supp Compteur départ 2181 HR	Jour	182,00		182,00	J:3	546,00
	<i>Renonciation à recours 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>						54,60
	Tarifs de Référence : Prix / J de 1 J à 5 : 182.00€ Prix / J de 6 J à 20 : 164.00€ Prix / J de 21 J à infini : 139.00€						
1	<b>- COMPTEUR KMS</b> N° CPKM35742 N° Série VWASXTF24K72300610.70€ / KM supp Compteur départ 43680 KM						0,00
	<i>Renonciation à recours 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>						
	<b>- Pour votre sécurité nous vous rappelons que le port du harnais est obligatoire</b>	Comm.					
	<b>- Permis obligatoire</b>	Comm.					
	<b>- Gagner du temps avec notre service nettoyage (à partir de 50€ HT)</b>	Comm.					

A compter du 01/02/2026 nos CGL changent. Vous acceptez nos CGL présentes au verso de ce document, sur [www.regisloc.fr](http://www.regisloc.fr) et en agences

Toute modification de commande doit être communiquée min 48H avant la location sous réserve de pénalités de transport. La date de fin de location détermine la reprise du matériel. Attention : En cas de modification de la durée de location, nous en informons rapidement.

Le complément carburant et le nettoyage éventuel sont à la charge du client.

Utilisation matériel : 8H et/ou 150 Km / jour (ou week-end). Tout dépassement entrainera un supplément de loyer.

Veuillez signer et retourner le présent contrat pour acceptation.

Nom et Signature **MAIRIE DE TULLE**

Date **01 / 04 / 26**

Règlement: **Virement 10 jours fin de mois le 15**

TOTAL HT	603,10 €
dont ECO PART.	2,50 €
MONTANT TVA	120,62 €
TOTAL TTC	723,72 €

Transmis au contrôle de Légalité le : **08 AVR. 2026**

Date et Réf. de l'accusé de réception : **08 AVR. 2026**

*ADH. 010106*